



**Le Syndicat des avocats de France (SAF) et la Ligue des droits de l'Homme (LDH)**

**avec le soutien des Amis du Monde Diplomatique**

reçoivent

**JEAN-JACQUES GANDINI**

Docteur en sciences-politiques, journaliste et avocat honoraire  
Ancien président du SAF et membre de la LDH

## **Conférence – débat sur la « *démocrature* » ou les régimes d'exception en démocratie**

Le paradigme de l'Etat de droit est que l'action de l'Etat doit être subordonnée au respect de la séparation des pouvoirs et des libertés individuelles, y compris dans les situations de crise, alors que ce à quoi nous assistons, c'est une logique d'exception qui se dissémine peu à peu dans l'ensemble du corps juridique.

Ainsi, entre le 9 septembre 1986, avec la loi ayant pour objet spécifique la lutte contre le terrorisme et le 30 juillet 2021, avec la loi relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, ce ne sont pas moins d'une vingtaine de lois antiterroristes qui se sont empilées. Le caractère « exceptionnel » des circonstances a justifié l'extension continue des prérogatives administratives et l'affaiblissement concomitant de l'autorité du juge. A chaque fois, les restrictions sont présentées comme temporaires avant d'être, pour l'essentiel, pérennisées.

Un nouveau régime politique se profile progressivement : l'impératif de répression et de sécurité l'emporte désormais sur celui de prévention et de liberté. Nous assistons ainsi à la mise en place d'une démocrature.

**Mercredi 7 juin à 18h 45**

**Entrée libre**

**Centre municipal des Chartreux**

**108, boulevard Françoise Duparc 13004 Marseille**

**(Métro Chartreux – ligne 1)**